

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 5 MAI 2009

COMPTE RENDU

Secrétaires de séance : Mr Thierry Vasse et Mr Patrick Delcourt

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

Le compte-rendu du conseil a été approuvé à l'unanimité.

2 – EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

A – Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne :

- **Bureau Communautaire du 9 avril 2009 :**

Délibération **DB 2009-12** : dépôt d'un permis de démolir pour l'aménagement des futurs locaux des services techniques au 11 rue Gustave Eiffel à la Queue-en-Brie

- **Conseil Communautaire du 26 mars 2009 :**

Délibération **DC 2009-07** : budget primitif 2009 – budget principal

Délibération **DC 2009-08** : budget primitif 2009 – budget annexe de l'Assainissement

Délibération **DC 2009-09** : budget primitif 2009 – budget annexe des parcs de stationnement

Délibération **DC 2009-10** : taux de la taxe professionnelle unique 2009

Délibération **DC 2009-11** : taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Délibération **DC 2009-12** : approbation de la modification des statuts du syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne

Délibération **DC 2009-13** : information sur les marchés conclus pendant l'année 2008

Délibération **DC 2009-14** : création de 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau marché de collecte des déchets ménagers

Délibération **DC 2009-15** : recrutement de saisonniers dans les piscines communautaires pour la saison estivale 2009

B – Décisions prises sur délégation de signature :

Conformément à l'obligation instaurée par le Code Général des Collectivités Territoriales d'en rendre compte, les contrats suivants ont été signés :

MANIFESTATION/ OBJET CONTRAT	DATE(S)/ DUREE	NOM DU PRESTATAIRE	MONTANT
Service Culturel <i>Animation musicale Emile et les Ramulots</i>	5 avril 2009	SOS ARTISTES SARL	1 500,00 € TTC
Service Culturel <i>Spectacle « Fawzy Al- Aiedy – Noces Bayna »</i>	9 avril 2009	MUSIQUES EN BALADE	2 848,50 € TTC
Secrétariat Général <i>Changement de machine à affranchir</i>	16 avril 2009	SECAP-PITNEY BOWES	852,45 € TTC/an sur 4 ans, soit 3 409,80 €

C – Plusieurs informations de la Préfecture du Val de Marne :

1°) La préfecture du Val de Marne nous a transmis début avril copie conforme de ses arrêtés n° 2009/1077 du 25 mars 2009 et n° 2009/1116 du 26 mars 2009 autorisant respectivement la société TIRFER GROUPE TIRU SAS et la société M.R.B. à exploiter à Bonneuil-Sur-Marne route de l'île Saint Julien des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Conformément aux dispositions du code de l'environnement, je tiens à votre disposition dans le dossier du Conseil Municipal ainsi qu'au Secrétariat Général, pour information, copies des arrêtés d'autorisation précités.

2°) Par ailleurs, par courrier du 30 mars 2009, le Préfet a répondu à notre lettre du 16 mars 2009 dont je vous avais fait part au dernier Conseil Municipal concernant l'augmentation des taux des emprunts pour les collectivités territoriales et son impact direct sur les impôts locaux. Je vous lis donc cette réponse qui est, à mon avis, plutôt « attendue » :

« Par lettre du 16 mars dernier, vous appelez mon attention sur l'augmentation du montant de remboursement de la dette communale entre 2008 et 2009 et sur la nécessité dans laquelle vous êtes d'augmenter, pour y faire face, les impôts locaux.

Cette augmentation de l'annuité de vos emprunts est exclusivement liée aux choix communaux : politique d'investissement des années antérieures et recours à des emprunts à taux variables. Il appartient dès lors à votre collectivité de faire face aux conséquences de ses choix. La libre administration des collectivités territoriales ne peut en effet se concevoir qu'accompagnée de la responsabilité quant aux conséquences des décisions prises.

La politique de soutien au financement de l'économie et les garanties apportées pour cela au secteur bancaire par l'Etat, loin d'avoir rendu la situation des collectivités territoriales plus délicate, a au contraire permis qu'elles puissent continuer à se financer auprès du secteur bancaire.

Quant à la maîtrise des dépenses publiques, si le maintien de l'investissement doit être évidemment préservé, et l'Etat vous y aide puissamment en vous proposant une anticipation du remboursement du FCTVA, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est un objectif renouvelé auquel pour sa part l'Etat s'astreint depuis plusieurs années. »

D – Réforme des règles du Plan d'Exposition au Bruit d'Orly :

Par lettre en date du 25 février 2009, le Député Maire de Villeneuve-le-Roi nous annonce que le 19 février dernier le Parlement a définitivement adopté l'article 10 ter de la loi Boutin qui réforme les règles du PEB pour ce qui concerne les aéroports plafonnés comme Orly.

Concrètement, l'extension des contraintes du PEB est abandonnée. Le PEB conservera ses contours établis en 1975.

En outre, dans le périmètre actuellement compris dans la zone de bruit C (une partie du quartier Savereau pour Boissy-Saint-Léger) des secteurs pourraient être délimités afin d'aménager, sans contrainte, le tissu urbain existant.

Ces nouvelles dispositions n'ont pas d'impact sur le périmètre de gêne sonore.

Cette information a été donnée lors de la dernière commission des Affaires Techniques.

E – Courrier du SIGEIF concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité :

Par courrier en date du 11 mars 2009, le SIGEIF nous informait de la modification des bases de calcul de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. A ce titre, ils nous ont interpellés sur la nécessité de prendre acte de ce nouveau mode de calcul, soit en prenant une nouvelle délibération, ou une décision du maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

En effet, depuis le 1^{er} janvier, il est nécessaire de prendre en compte la population totale issue du dernier recensement.

Par délibération du 31 mars 2008, vous m'avez donné délégation pour « fixer les droits à caractère non fiscal prévus au profit de la commune, dans les limites autorisées par les lois et règlements qui régissent ces droits » ; j'ai donc pris la décision n° 2009-1 en date du 20/04/09 fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public avec les nouvelles bases de calcul, décision que je tiens à votre disposition dans le dossier du Conseil Municipal et au Secrétariat Général.

Pour information, ERDF Ile De France nous doit, pour l'année 2009, la somme de 5 969,00 € pour occupation du domaine public.

F – Nouvelles délégations des élus :

J'ai pris plusieurs arrêtés de délégation de fonction et de signature, notamment suite à l'élection de Monsieur Vadivelou en tant que 8^{ème} adjoint.

- Monsieur **Déva Vadivelou** est désormais chargé des questions relatives à la prévention et à la sécurité, accessibilité des handicapés, arrêtés de circulation et autorisations de voirie.
- Monsieur **Michel Guine** reste conseiller municipal délégué en charge des questions relatives à la sécurité et à la sûreté.
- Monsieur **Moncef Jendoubi**, adjoint délégué aux affaires sociales, à la Petite Enfance, à la politique de la ville et à l'Emploi, se voit également confier le domaine de la jeunesse.
- Monsieur **Pierre Chavinier**, actuellement en charge des questions relatives aux sports, anciens combattants, démocratie locale, conseil de jeunes, se voit chargé également des associations sportives et patriotiques.
- Madame **Chantal Petit** devient conseillère municipale déléguée aux questions relatives aux associations, autres que les associations sportives et patriotiques.

G – Les forums de quartier :

Suite à la création des 4 forums de quartier sur différents secteurs de la ville et conformément à l'article L2143-2 qui dispose que « chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire », j'ai pris un arrêté en date du 20 avril 2009 pour nommer les 4 présidents :

- Monsieur Moncef Jendoubi pour le secteur Centre/Savereau
- Monsieur Pierre Chavinier pour le secteur Bois Clary/Progrès
- Madame Nathalie Mercereau pour le secteur Haie Griselle I
- Madame Rose Akuitsé pour le secteur Haie Griselle II

Par ailleurs, les 27, 28, 29 et 30 avril dernier, nous avons lancé les premières réunions dans les 4 forums de quartiers. Après avoir adressé un questionnaire à l'ensemble des Boisséens leur demandant de nous faire connaître leurs attentes et préoccupations, nous avons recueilli plus de 250 retours de questionnaires. Avec une moyenne de 30 personnes présentes par forum, nous pouvons nous réjouir de l'engouement des Boisséens pour leur ville.

Les premiers points qui ressortent du questionnaire sont pour :

- **Centre/Savereau** : La circulation, la sécurité, l'aménagement et le commerce ;
- **Bois Clary/Progrès** : L'aménagement, la sécurité, la circulation et les transports ;
- **Haie Griselle I** : L'aménagement, l'image du quartier, la sécurité et les transports ;
- **Haie Griselle II** : L'image, l'aménagement, les commerces et la sécurité.

Ces premières rencontres ont permis d'entendre les attentes de chacun et chacune dans chaque quartier. Certaines propositions, tout à fait pertinentes, vont faire partie des premiers sujets à l'étude qui seront proposés aux différents groupes de travail.

Nous souhaitons que ces forums soient forces de propositions pour le Conseil Municipal et qu'ils nous éclairent à chaque fois qu'une décision concernera un quartier de l'avis de ses habitants. Au regard des premières réunions, nous sommes persuadés que chaque Forum jouera pleinement ce rôle.

Les AG de constitution des bureaux, au sein de chaque forum, auront lieu dans la première quinzaine de juin.

H – Logement de fonction - remboursement de caution :

Par ailleurs, je voudrais vous faire part de la résiliation du contrat de concession au 16 avril 2009 concernant Madame Rossignol Anne, professeur des écoles au groupe scolaire Jacques Prévert, et de la restitution de sa caution pour un montant de 423,80 €.

I – Courrier en date du 27 février 2009 échangé avec la Présidence de la République concernant l'entreprise Bobin :

Lors du dernier Conseil Municipal, je vous avais informé que j'avais adressé une lettre au Président de la République concernant la situation de l'Entreprise Bobin. Je voudrais vous faire lecture de ce courrier.

« Monsieur le Président de la République,

Dans notre ville, l'entreprise Bobin « Nettoyage Tapis Ameublement » rencontre de grandes difficultés pour payer ses salariés ce mois de janvier ; à la date d'aujourd'hui, ceux-ci n'ont touché que 75% de leur salaire. Le directeur Gérard Borgniet, un des chefs d'entreprise qui vous accompagnait lors de votre voyage en Algérie en 2006 au titre de représentant de l'industrie française, affirme qu'il va devoir licencier.

Les travailleurs, avec leur syndicat CGT, se sont mis en grève et ont occupé leur usine pour obtenir le paiement de leur salaire de janvier 2009.

La mairie leur a apporté son soutien, notamment en leur faisant livrer des plateaux repas, mais c'est l'existence même de l'entreprise qui est en jeu.

Vous avez reconnu que l'inquiétude des salariés de notre pays, face aux conséquences de la crise actuelle, était légitime et vous avez arrêté un grand nombre de mesures dans le but affiché de relancer l'activité économique et préserver l'emploi. Hier encore, ce furent 7,8 milliards pour le secteur de l'automobile. Les Français et vous-même attendent que ces aides servent effectivement à garantir les emplois et les salaires.

Les salariés de Bobin et leurs familles sont pleins d'angoisse. La ville de Boissy-Saint-Léger partage totalement ce sentiment d'inquiétude pour l'avenir. Nous voulons que l'entreprise continue.

Tout indique que l'outil de travail et ses personnels sont performants (des salariés classés « meilleurs ouvriers de France ») et que les carnets de commande sont pleins. C'est une entreprise qui travaille notamment pour les Musées nationaux.

On ne saurait accepter que la direction, après avoir accumulé les impayés auprès de l'URSSAF, les organismes de retraites et ses propres salariés, ne veuille considérer que les opportunités financières et vende les installations. Ce serait un gâchis désastreux pour les salariés, pour les clients et pour l'activité du secteur.

Une intervention de l'Etat est ici tout à fait indispensable de façon urgente pour assurer la continuité des salaires et la préservation de l'entreprise. Il est de mon devoir de vous demander de bien vouloir débloquer en faveur de cette entreprise, sous le contrôle de Monsieur le Préfet et, si nécessaire, de la Justice, les fonds publics nécessaires garantissant les salaires et le maintien de tous les emplois sur place.

Notre municipalité se tient naturellement à votre disposition pour vous accueillir sur place ou venir vous voir, avec des représentants de l'entreprise, pour vous présenter le dossier.

Dans l'attente de votre réponse, ... »

Par courrier en date du 21 avril, je recevais la réponse suivante du Secrétaire Général de la Présidence, Xavier Muscat :

« Monsieur le Maire,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance par laquelle vous appelez son attention sur les difficultés rencontrées par l'entreprise Bobin.

Monsieur Nicolas Sarkozy m'a confié le soin de vous assurer de toute l'attention avec laquelle il a été pris connaissance de votre démarche.

Je n'ai pas manqué de signaler la situation de cette société au Secrétaire d'Etat à l'Industrie et à la Consommation ainsi qu'au Médiateur du Crédit en leur demandant de vous tenir directement informé de la suite qui pourra y être réservée. »

...Affaire à suivre...

J – Courrier adressé les 28 et 29 avril 2009 aux Préfets du Val de Marne et de la Région Ile de France concernant la RN 19 et les points sur lesquels l'Association pour l'Aménagement de la RN 19 a exprimé certains souhaits :

« Monsieur le Préfet,

Vous n'ignorez pas la récente manifestation organisée le 1^{er} avril à Boissy-Saint-Léger par les élus et les administrés des 15 villes adhérentes de l'association pour l'aménagement de la RN 19 afin de soutenir nos demandes.

Nous devons évoquer ce dossier ensemble lors d'une rencontre planifiée le mardi 5 mai 2009 et je m'en réjouis.

Pour vous permettre de répondre le plus précisément possible aux attentes des riverains, des usagers et des Boisséens, je vous rappelle ci-dessous les points sur lesquels nous avons exprimé des attentes :

1 - L'accélération de la terminaison et la mise en place de la tranche Nord de la déviation.

Il est inacceptable qu'un délai de 2 ans nous sépare de cette étape ;

- 2 - L'inscription immédiate au PDMI de la tranche Sud de la déviation de la RN 19 à Boissy-Saint-Léger pour une réalisation dans la continuité de la tranche Nord ;
- 3 - Que l'instruction devant la Commission Nationale de Sécurité du tunnel sous le Piple soit réalisée durant le délai de terminaison de la Tranche Nord ;
- 4 - Que les engagements de l'Etat soient respectés et que les nouvelles dispositions d'aboutissement de la déviation soient contractualisées entre les parties prenantes que sont l'Etat, la Région Ile-de-France et les villes riveraines ;
- 5 - La mise en service rapide du PS 5 entre la Zone Industrielle et le quartier de la Haie Griselle ;
- 6 - Que le radar fixe prévu dans la traversée de Boissy-Saint-Léger soit installé tout de suite et que la réfection des passages piétons soit achevée sans délai.

Si nous avons eu le plaisir de constater la mise en service de ce dernier il me paraît utile de vous alerter sur l'urgence à terminer la réfection du marquage au sol des passages piétons. Vous connaissez la proportion élevée de piétons victimes d'accidents dans la traversée de Boissy-Saint-Léger, je ne doute pas qu'elle témoigne de cette urgence et ne laisse personne indifférent.

Il me serait agréable de revenir vers l'association des villes riveraines et leurs élus avec, pour ce qui vous concerne, des réponses claires.

J'adresse une correspondance similaire à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France.

Dans l'attente,... »

K – Le « local musique amplifiée » :

Je tenais à vous informer que par lettre en date du 27 avril (avec accusé de réception), j'ai dénoncé la convention qui liait la commune à l'association MRG pour la gestion du local de musique amplifiée.

A compter du 2 juillet 2009, c'est le service culturel qui assurera cette gestion. L'Association MRG restera bien sûr un partenaire privilégié et se verra, suivant les disponibilités et la tarification en vigueur, réserver des créneaux horaires pour lui permettre de poursuivre ses activités. Cette reprise en gestion directe a pour but d'élargir les horaires d'occupation de ce local et d'accueillir un public plus diversifié.

[FIN DE L'EXPOSE]

3 - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR AVIS SUR UN PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Rapporteur Monsieur Roger Guillemard

La délégation du service public de l'eau, qui lie la commune à la Lyonnaise des Eaux arrive à échéance le 14 février 2011 au terme d'un contrat de 20 ans.

Ce contrat ne pouvant être prolongé et n'étant plus conforme aux normes en vigueur, le conseil municipal devra donc se prononcer, dès septembre, sur le mode de gestion du service public de l'eau à compter de 2011 : soit reprendre le service en régie, soit relancer une procédure de délégation de service public.

Cependant, avant de délibérer sur le mode de gestion du service public, le conseil municipal doit recueillir au préalable l'avis du comité technique paritaire (qui se tiendra le 4 juin 2009) et saisir la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Ces deux comités statueront sur la base d'une note détaillant le contrat actuel, les différentes solutions de gestion et les évolutions à venir.

La commission Administration Générale et Finances du 7 avril 2009 a donné son accord à la saisine de la CCSPL.

A ce stade de la procédure, il est demandé au conseil municipal de saisir la CCSPL pour avis sur le projet de délégation de service public de l'eau.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

4 - MISE EN PLACE DE CREDITS DE RENOUVELLEMENT URBAIN – CONVENTION ET AVENANT N°1 AVEC LE CONSEIL REGIONAL D'ILE DE France – Rapporteur le Maire

Le 5 décembre 2007, la ville de Boissy-Saint-Léger a reçu un courrier du Conseil Régional d'Ile-de-France l'informant que sur proposition du Vice Président, chargé du logement et de l'action foncière, la commission permanente du Conseil Régional avait adopté, dans sa séance du 11 octobre 2007, la mise en place de crédits de renouvellement urbain en faveur de la commune de Boissy-Saint-Léger.

Ces enveloppes de subventions pluriannuelles permettent à la Région de soutenir, auprès des villes, des opérations d'investissement nécessaires à la requalification des sites ou des quartiers retenus en géographie prioritaire.

Le partenariat financier avec le Conseil Régional est mis en œuvre dans le cadre d'une convention qu'il convient de retourner paraphée et signée.

Cet apport régional, sous forme d'une subvention de 250.000 €, est réservé à la ville de Boissy-Saint-Léger au titre de son inscription en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en décembre 2006, sur le territoire de la Haie Griselle. Cette enveloppe est utilisable par la ville jusqu'en 2013, selon les modalités fixées dans la convention.

Les opérations soutenues par la Région au titre des crédits de renouvellement urbain sont :

- Construction, extension ou réhabilitation d'équipements publics de proximité tels que les équipements scolaires ou péri scolaires (à l'exception des collèges et lycées), administratifs, sportifs, sociaux ou culturels ;
- Construction, extension ou réhabilitation des locaux destinés à l'accueil de services publics, d'associations, d'activités libérales ;
- Aménagement de proximité : aménagement public concourant à la gestion urbaine de proximité, aménagement de voirie de desserte interne au quartier, d'espaces verts et espaces publics de proximité ;
- Restructuration de centres commerciaux, aménagement ou rénovation de locaux en vue d'installer des activités économiques, commerciales ou artisanales de proximité ;
- Démolitions de bâtiments à usage autre que l'habitation en vue de libérer du foncier ;
- Dépollution de terrains et démolition de friches urbaines ;
- Construction, extension ou réhabilitation de locaux collectifs résidentiels ;
- Requalification d'îlot d'habitat dégradé ;
- Mission d'ingénierie.

Afin de bénéficier de cette subvention, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que l'avenant n°1 reçu le 3 avril 2009 qui confirme le montant de l'aide financière accordée à la ville de Boissy-Saint-Léger.

La convention et l'avenant seront retournés au Conseil Régional accompagnés d'une copie du CUCS de la ville et de la liste des opérations programmées (liste évolutive dans le temps). Ces opérations retenues, à ce jour, sont : le square des Hautes Varennes, la remise aux normes du terrain de football de M. Préault et la signalétique de la Haie Griselle.

Il suffira pour la suite de déposer les dossiers auprès de la commission régionale qui statuera, dans un délai de 4 mois, sur l'opportunité avant notification de la subvention.

La commission Administration Générale et Finances du 7 avril 2009 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur cette mise en place de crédits.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5 - COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATIF – Rapporteur Monsieur le Maire

Dans sa séance du 31 mars 2008, le Conseil Municipal par délibération n°2008-08 a désigné les membres des différentes commissions municipales.

A cette date, il a été décidé de créer une commission Affaires Scolaires, Education et Enfance, une commission Affaires Sociales, Petite Enfance, Famille et Logement ainsi qu'une commission Sports, Jeunesse et Associations.

Aujourd'hui, la ville va s'engager, à très court terme, dans une démarche de Projet Educatif Local (PEL) avec des partenaires institutionnels, associatifs et autres acteurs privés à définir. Le PEL propose une politique éducative globale à l'échelle de la commune pour les enfants de 0 à 18 ans, voire plus. Il permet de coordonner les actions de tous les partenaires éducatifs locaux dont l'objectif est d'assurer une continuité et une cohérence entre les différents moments de la vie de l'enfant et du jeune : temps familial, temps scolaire et périscolaire, temps des loisirs.

Pour cela, il est important de réunir dans une même commission municipale : Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, afin que cet organe politique puisse travailler au sein du comité de pilotage du PEL, dont la mission essentielle sera la définition des orientations générales et des principes d'action.

Il vous est donc proposé de :

- créer une commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- nommer les membres dans le respect du principe de la proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, et dans le respect des dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992, à savoir :
 - o 10 membres : 8 pour Boissy pour Vous, Boissy avec Vous
 2 pour Ensemble, un nouvel élan pour Boissy.

Par ailleurs, il vous est proposé également de modifier la dénomination de la commission des Affaires Scolaires et de l'appeler commission Enseignement, les membres restant les mêmes.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur les modifications de ces commissions.

Les candidatures suivantes ont été proposées : Mmes Chimot, Mercereau, Yon, Durand, Cochin, Mrs Jendoubi, Abbad et Vasse ainsi que Mme Midohoungbe et Mr Delcourt.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6 - REUNION « LES RENCONTRES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU HAUT VAL DE MARNE » - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL – Rapporteur Mme Rose Akuitse

La ville de Boissy-Saint-Léger, avec le soutien de la communauté d'agglomération du Haut Val de Marne, le Conseil général, le Conseil régional et l'Etat organise des rencontres pour le développement économique du Haut Val de Marne, en partenariat avec le service public de l'emploi.

Cette manifestation a pour objectif de créer une dynamique économique, d'informer sur la multitude des métiers existants, d'aider à la recherche d'un emploi et par voie de conséquence à lutter contre le chômage.

Le forum comprendra 55 stands dont 10 environ réservés aux centres de formation et 10 pour les entreprises locales, l'organisation de conférences et tables rondes, l'organisation de démonstration sur les métiers et permettra la rencontre entre les entreprises offrant des emplois et les demandeurs d'emplois et l'apport d'une aide concrète aux demandeurs d'emplois (entretien, CV, création d'entreprises).

Une large communication est prévue pour promouvoir la manifestation (affiches, tracts, calicots, plaquettes visiteurs, questionnaires entreprises et visiteurs, plaquettes entreprises et organismes), l'élaboration d'un dossier de presse et la recherche de supports écrits et audiovisuels gratuits pour diffuser l'information ainsi que la réalisation d'une page internet.

Afin d'obtenir le soutien du Département dans la préparation de la manifestation, la communication et sa participation financière (5000 €), une convention d'application doit être formalisée.

Cette rencontre aura lieu le jeudi 8 octobre 2009 au centre commercial Boissy 2 où des locaux seront mis à disposition pour l'installation de stands réservés aux centres de formation et aux entreprises locales. Des conventions de mise à disposition de locaux devront être signées avec les propriétaires qui ont déjà donné leur accord.

La commission « Administration Générale et Finances » du 7 avril 2009 a émis un avis favorable à ce projet.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

7 - COTISATION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU VAL DE MARNE – Rapporteur Monsieur le Maire

L'association des Maires du Val-de-Marne a été créée lors de son assemblée générale constitutive le 10 décembre 2008.

L'objectif des associations d'élus fondatrices est de se regrouper au sein d'une association, en dehors de tout clivage partisan, afin de réfléchir collectivement aux enjeux qui touchent le Val-de-Marne. Elle regroupe aujourd'hui la quasi-totalité des maires du Val-de-Marne.

L'association est présidée par Monsieur Pierre GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine ; Monsieur Jean-Marie BRETILLON, Maire de Charenton-le-Pont, en est le Secrétaire et Monsieur Jean-Jacques BRIDEY, Maire de Fresnes en est le Trésorier.

Dans sa séance du 27 mars 2009, le Conseil Municipal par délibération n°2009-33 a admis le principe de l'adhésion à l'Association des Maires du Val de Marne.

Lors de son premier Conseil d'Administration qui s'est tenu le 9 avril 2009, les membres de cette association ont fixé le montant de la cotisation à 0,10 € par habitant, soit pour Boissy-Saint-Léger à :

$$0,10 \text{ €} \times 16.471 = 1.647,10 \text{ €}$$

La dépense est à inscrire au chapitre 011, fonction 021.1, article 6281. Ce montant sera déduit des dépenses imprévues.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à cotiser à l'Association des Maires du Val-de-Marne.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8 - AVENANT DE PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE – Rapporteur Monsieur Roger Guillemard

Le 15 décembre 2006, la Ville de Boissy Saint Léger et la communauté d'agglomération du Haut-Val-de-Marne ont signé une convention constitutive de groupement de commandes en vue de la consultation, la passation et l'exécution de marchés publics de travaux d'entretien de voirie sur le territoire de Boissy-Saint-Léger.

En vertu de cette convention, des marchés publics ont été conclus avec les entreprises suivantes :

- Société SEPUR pour le nettoyage des voiries (marché notifié le 18 janvier 2008)
- le groupement BEYNIER/CULLIER pour l'entretien de la voirie (marché notifié le 18 janvier 2008)
- Société VIAMARK pour la signalisation horizontale (marché notifié le 18 janvier 2008)

Ces marchés ont une durée d'un an reconductible trois fois. Leur exécution est susceptible de se poursuivre jusqu'au 18 janvier 2012.

Or, la convention de groupement de commandes a été conclue pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 15 décembre 2010.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la validité de la convention de groupement de commandes jusqu'au 18 janvier 2012, date maximum de validité des marchés conclus en vertu de cette convention.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer cet avenant.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

9 - TRANSFORMATION DE POSTE – Rapporteur Monsieur le Maire

Le départ de la responsable actuelle du service culturel par voie de mutation à compter du 1^{er} mai 2009, nécessite le recrutement d'un directeur de service pour ce secteur, de catégorie A, compte tenu des missions de gestion et d'encadrement qui lui seront confiées. Il est donc proposé de transformer le poste de rédacteur chef vacant au 1^{er} mai 2009 en un poste d'attaché territorial.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette transformation de poste étudiée lors de la commission administration générale et finances du 7 avril 2009.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

10 - REVISION DU POS ET ELABORATION DU PLU – Rapporteur Monsieur Roger Guillemard

Le POS de Boissy-Saint-Léger a été approuvé le 30 mars 2000 et modifié le 23 septembre 2005.

Aujourd'hui, ce document ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement urbain telles qu'elles résultent de la loi relative à la "solidarité et au renouvellement urbain" (SRU) et de la loi "Urbanisme et Habitat" qui imposent la mise en place d'un nouvel instrument de planification urbaine : le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Tout en continuant de déterminer le droit des sols, le PLU permettra de mettre en avant le projet de la commune en portant une vision globale de son devenir traduit dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de définir des actions précises pour assurer le renouvellement urbain et la préservation de l'environnement.

L'élaboration du PLU permettra à la Ville de conserver la maîtrise de son évolution foncière et de faire face à la pression foncière actuelle.

Les décisions que nous serons amenés à prendre devront satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la situation que trouveront les générations futures.

L'étude que nous allons engager a pour objectifs de :

- Préserver la qualité du cadre de vie,
- Développer la ville et préserver son centre ancien,
- Intégrer la ZAC de la Haie Griselle dans le PLU,
- Organiser la densification des quartiers proches de la gare RER,
- Préserver et valoriser les espaces naturels,
- Développer les espaces de loisirs et de plein air dans les espaces naturels,
- Réfléchir à l'implantation de nouveaux équipements publics,
- Préserver les bâtiments présentant un intérêt architectural,
- Améliorer la desserte des transports en commun,

- Améliorer les échanges inter-quartiers,
- Favoriser les circulations douces,
- Prendre en compte le développement durable, favoriser les énergies renouvelables,
- Redynamiser les zones d'activités,
- Rendre le PLU compatible avec les orientations définies par les documents supra communaux –SDRIF, PLH, PDU.....),
- Identifier les secteurs devant faire l'objet d'interventions de nature à favoriser le renouvellement urbain (ZAC),
- Apporter les corrections qui s'imposent au règlement actuel,
- Réfléchir à la modification du périmètre de protection des bâtiments classés en accord avec les ABF.

La Commission des Affaires Techniques du 6 avril 2009 a émis un avis favorable sur la révision du POS et l'élaboration du PLU.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner également son avis sur ces dossiers.

Une commission ad hoc sera ensuite constituée, composée de techniciens, d'élus, de membres du **Conseil Architecture Urbanisme et Environnement** et de la DDE ainsi que d'un bureau d'études. Il est proposé que fassent partie de cette commission, les élus suivants : Mme Akuitsé, Mrs Guillemard, Houdart, Poirier, Vasse et Villeneuve.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

11 - FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – Rapporteur Mme Nathalie Mercereau

La circulaire du 27 août 2007 reprend l'obligation de financement des classes élémentaires, si avis favorable a été donné par la collectivité, et fixe en annexe les dépenses obligatoires à prendre en compte dans le calcul de la contribution communale.

Pour les élèves boisséens scolarisés à l'école privée des Sacrés Cœurs :

Un contrat d'association a été conclu avec l'Inspection Académique, à compter du 1^{er} mars 1996.

Le conseil municipal dans sa séance du 26 juin 1996 a approuvé la convention, renouvelable tous les 3 ans.

Le 8 février 2001, le conseil municipal, par délibération, a accepté la prise en charge des élèves inscrits en classe de grande section préélémentaire.

Une nouvelle convention valable pour deux ans a été reconduite à compter du 1^{er} janvier 2008, selon les mêmes termes de prise en charge de ces élèves. Pour l'année 2008 le montant de la contribution a été prévu au coût calculé pour l'ensemble des élèves scolarisés dans les écoles publiques de la ville, à savoir 697,11 €.

Pour l'exercice 2009, au vu des lignes budgétaires figurant au compte administratif 2007 de la ville et en application de la circulaire d'août 2007, le coût moyen d'un élève inscrit en école élémentaire est évalué à 659,24 €, celui pour l'ensemble des élèves scolarisés dans les écoles publiques de la ville à 757,56 €.

La loi prévoit que le financement est calculé d'après le calcul du coût des élèves élémentaires scolarisés dans les écoles publiques de la commune.

Compte tenu de la contribution versée en 2008 et afin de ne pas mettre en difficulté la gestion financière de l'école des Sacrés Coeur pour l'année 2009, il est proposé de maintenir cette dernière au même niveau à savoir **697,11 €** par élève pour les élèves des classes élémentaires et la classe pré élémentaire.

Le nombre d'élèves boisséens inscrits : 42 en élémentaire + 13 en préélémentaire = **55 élèves**

→ soit une dépense 2009 estimée à **38 341,05 €**

Il est proposé de ne pas reconduire la convention dans les mêmes termes à compter de l'exercice 2010. Les enfants de la classe pré élémentaire ne seraient plus pris en charge.

La Commission Administration Générale et Finances du 7 avril 2009 a émis un avis favorable sur les frais de scolarité de l'école des Sacrés Cœurs.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la dépense.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Questions diverses de Monsieur Patrick Delcourt :

Monsieur le Maire, chers Conseillers,

Monsieur le Maire, vous nous invitez régulièrement à être force de proposition, en nous assurant de votre bienveillance sur les propositions que nous pourrions vous faire. Fort de votre invitation et dans le cadre de notre action pour la sécurisation et la déviation de la Nationale 19, je voudrais proposer au conseil municipal de décider une action permettant à la fois de se souvenir des drames ayant touché cette route, d'avoir un impact préventif auprès des automobilistes et une action médiatique afin de relayer notre discours et augmenter notre insistance auprès des autorités décisionnaires.

L'idée que je propose est donc d'installer sur les accotements de la nationale 19 des silhouettes noires en mémoire des victimes sur le territoire communal.

Cette action a déjà été menée pour d'autres routes particulièrement meurtrières (Côtes d'Armor RN 12, RN 176, RN 164, Saint Etienne RN 82, Haute Savoie RN 205, Aude N 9...). Pour être simple et peu onéreuse cette proposition a un impact fort permettant à chacun de réaliser la dangerosité de cette route, nous permettant de garder en mémoire les victimes et également dans un cadre médiatique de sortir des statistiques pour revenir à des notions de victimes individuelles et bien trop nombreuses.

Je propose que nous puissions, tous adopter cette idée, et y associer les associations de victimes ainsi que les communes riveraines.

Certain de la bienveillance avec laquelle vous examinerez cette proposition, je vous remercie de votre attention, »

Je retiens votre proposition, nous y avons nous-mêmes réfléchi. Les familles des victimes sont déjà quotidiennement renvoyées à leur douleur en traversant chaque jour la ville et les lieux des accidents. Elles ne veulent pas de ces silhouettes, je les comprends.

Elles sont favorables à une forme un peu différente, dont nous avons parlé ensemble, qui rejoint l'esprit de votre proposition et qui consisterait à installer aux entrées de la ville sur la RN19 un panneau indiquant le nombre d'accidents, de tués, de blessés sur la période récente ; « ce qui interpelle l'automobiliste ». Nous allons réaliser un projet qui sera soumis à tous. L'ARUVRN19 envisage aussi une marche silencieuse pour laquelle j'ai bien sûr en notre nom à tous accepté le concours de notre Police Municipale. Dès que celle-ci se précisera quant au jour, heure et dispositif, je le ferai savoir à tous pour que chacun puisse s'y associer.

Monsieur le Maire,

Lors du dernier conseil municipal, nous avons dû nous opposer au budget que vous proposiez. En effet nous estimions qu'avec le versement cette année de deux années de remboursement de TVA et malgré la baisse des droits de mutations, nous nous devons de contenir la hausse des impôts.

Vous n'avez, à cette occasion, pas souhaité nous rejoindre sur cette ligne.

D'ailleurs dans le « Boissy Mag », vous présentez cette augmentation comme un succès en nous comparant aux communes ayant exercé une majoration de l'ordre de 10%.

Cependant certaines communes ont choisi ne pas augmenter leurs impôts.

A titre d'exemple je voudrais souligner la ville de Créteil qui, le 23 mars dernier, lors de l'adoption du budget projetait une augmentation comparable à la nôtre.

Durant ce conseil, les conseillers municipaux Modem, ont proposé que le conseil décide d'un gel des impôts locaux. S'en est suivi un débat constructif, et au final Monsieur Cathala et son équipe ont choisi de rejoindre la position du Modem et donc de ne pas augmenter les impôts des Cristoliens.

Ce que vous nous présentiez comme une impossibilité a pu se faire dans d'autres villes.

Sur un autre point nous regrettons que le travail ne puisse se faire de manière plus consensuelle et plus ouverte.

Je vous avais interrogé à plusieurs reprises sur le projet de la maternelle Amédée Dunois, vous m'aviez assuré que la concertation avait eu lieu largement et que ce projet recueillait une large adhésion des différents acteurs de la vie scolaire. Nous avons voté pour le dépôt du permis de construire afin de ne pas bloquer un projet qui tardait depuis déjà trop longtemps. Cependant je me permets de souligner l'éditorial du « p'tit journal » édité par une association de parents d'élèves intitulé « Non à cette extension-là » regrettant « l'absence de concertation » avec les équipes enseignantes, et parle d'un résultat « peu satisfaisant »... je tiens une copie de ce document à votre disposition.

Je suis certain que sur ce projet également nous aurions pu, en unissant les bonnes volontés, et en travaillant en amont arriver à une solution satisfaisant chacun.

Pour l'avenir, nous espérons que nous pourrions travailler ensemble de manière plus concertée et plus constructive.

A ce titre un projet nous interroge, il y a quelques temps j'avais été surpris que Monsieur René Dessert puisse évoquer le projet du boulevard de la Gare alors que le conseil Municipal de Boissy n'en était pas informé. Vous nous aviez assuré que le conseil municipal en serait informé en son temps.

Nous avons eu le bonheur de recevoir une information lors du lancement des forums de quartier.

Cependant le projet semble, là encore, particulièrement abouti avant même qu'une quelconque consultation ait été lancé, mais est elle souhaitée.

Visiblement vous n'avez étudié qu'un seul projet, proposé par un seul interlocuteur la question du choix du meilleur projet étant ainsi simplifiée, ce qui explique peut être que les habitants du quartier n'aient pas non plus été consulté sur l'aménagement et l'avenir de leur quartier, leurs besoins et leurs envies pour le quartier.

La présentation que vous nous en avez fait est séduisante et nous ne remettons pas en cause le projet « a priori », mais peut être est ce une occasion d'associer largement chacun à un projet que vous présentez comme « le plus important à Boissy depuis plus de 10 ans ».

En début de mandat vous nous aviez assuré vouloir travailler en concertation avec le plus grand nombre, et en associant les bonnes volontés. Les Boisséens, comme les élus, fussent ils d'opposition sont prêts. »

Vous avez posé une seconde question déposée par mail dimanche 3 mai 2009 à 22 heures 05. En fait il s'agit de 3 points différents, donc de 3 questions aussi importantes qu'intéressantes. J'avais déjà eu l'occasion de rappeler devant le Conseil la règle des 48 heures « avant » concernant toute question à poser. Votre envoi ne respecte pas ce délai.

Je tiens à vous apporter, pour toute question, les réponses les plus précises et les plus argumentées possible. Ayant pris connaissance hier soir des questions, tenu par un engagement professionnel ce matin, cela ne m'a pas permis de préparer celles-ci. Les réponses vous seront donc fournies lors du conseil municipal du 26 juin 2009.

D'autre part, je vous rappelle que ces questions doivent être adressées « au Maire » en l'occurrence, à minima au Directeur de Cabinet du Maire puisque je n'ai pas d'adresse mail. Celles-ci ont été envoyées au seul Secrétariat Général. Je vous serai reconnaissant d'y veiller à l'avenir.

Un tirage au sort des jurés d'assises clôt la séance.

La séance est levée à 22 heures 10